

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 11 mars 2024** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande vise l'implantation d'un bâtiment accessoire, soit un garage privé isolé à 10,20 mètres des limites de propriété avant alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 12,20 mètres, soit une dérogation de 2 mètres par rapport à la marge minimale prescrite.

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 776 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 1625, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Incoronata Quaglietta et Monsieur Angelo Di Carlo.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier